

Collectif

HANDICAP !

Dispositif de répit La Calmie

Rapport d'activité
2021



| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| Rappel du contexte de mise en œuvre | 3 |
| Indicateurs d'activités | 3 |
| File active | 3 |
| Sollicitations de professionnels..... | 3 |
| Sites d'accueil..... | 4 |
| Cartographie..... | 5 |
| Bilan en 3 étapes | 6 |
| Janvier à août 2021 | 6 |
| Focus sur l'été 2021..... | 6 |
| Septembre à décembre 2021 | 8 |
| Bilan global | 8 |
| Nombre de demandes de répit..... | 10 |
| Nombre de jours d'ouverture | 11 |
| Duplication..... | 11 |
| Coordination..... | 12 |
| Bénévolat..... | 12 |
| Partenariats | 13 |
| Fonctionnels..... | 13 |
| Sites d'accueil..... | 13 |
| Encadrement..... | 13 |
| Financiers..... | 13 |
| Accompagnement..... | 14 |
| Perspectives | 14 |
| Annexes | 15 |
| On parle de nous !..... | 15 |
| AFP du 19/02/2021..... | 15 |
| Sud-Ouest du 09/03/2021 | 16 |
| Libération du 15/11/2021 | 17 |
| Nos partenaires..... | 19 |

Introduction

« *Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait !* ».

Cette citation, attribuée à de multiples auteurs, nous l'avons faite nôtre car nous l'avons expérimentée et l'expérimentons encore.

Cette aventure humaine un peu folle, lancée dans un contexte sanitaire plus qu'instable, symbole du pouvoir de la coconstruction et du pouvoir d'agir ensemble des parents et des professionnels est une source profonde de satisfactions aussi bien personnelles que professionnelles. Elle hybride notre manière de voir le monde, de concevoir l'entraide humaine et replace au centre des préoccupations les besoins des personnes qui font appel au Collectif Handicap !

Notre dispositif de répit La Calmie a tenu et s'est développé en dépit de la propagation du virus et grâce aux soutiens de nos nombreux partenaires.

Merci aux parents qui nous témoignent de leur confiance et des bénéfices retirés de ces temps de répit, que ce soit pour eux et pour les fratries.

La Calmie doit surtout son existence à l'engagement des bénévoles qui composent le Collectif Handicap ! Sans elles, leur énergie, les valeurs qui les animent et leur pugnacité, ce projet n'aurait pas pu perdurer. Que de chemin parcouru en un an ½ et quel plaisir, toujours, de coconstruire avec chacune d'entre nous !

L'aventure ne fait que commencer...

Sylvie Meunier

Présidente



collectif.handicap@yahoo.com

L'ensemble de nos travaux, actes de colloques, résultats d'enquête est accessible sur notre padlet : <https://padlet.com/collectifhandicap33/5yvdoqugw8692e7j>

Rappel du contexte de mise en œuvre

Fruit du rassemblement de parents d'enfants en situation de handicap et de professionnels œuvrant dans les secteurs sanitaire et médico-social, le Collectif Handicap !, depuis 2017, a été force de réflexions et de propositions. En 2018, l'organisation d'un colloque sur le concept de l'inclusion nous a conduits à creuser la question du répit. A l'issue d'une large enquête auprès des familles concernées, nous avons pu mettre en place, en 2019, un nouveau colloque sur le thème du répit parental.

Avec la volonté de ne pas en rester à l'état de constats et de témoignages, nous avons poursuivi notre action avec la mise en œuvre de groupes de travail transversaux familles-professionnels-bénévoles chargés d'imaginer diverses solutions de répit. C'est celle du répit hors domicile qui a été retenue comme innovation répondant aux besoins exprimés par les parents.

Depuis le 2 mars 2020, le Collectif Handicap ! s'est constitué en association loi 1901. L'arrivée de la pandémie a été un accélérateur de la concrétisation du dispositif de répit La Calmie, le premier confinement ayant eu des effets délétères sur les contextes familiaux. L'accueil de jeunes de 3 à 20 ans, par groupes de 5, accompagnés par des intervenants sociaux mis à disposition par un SAAD¹ partenaire, a pu voir le jour le 4 juillet 2020.

Les partenaires financiers et privés ont soutenu rapidement le projet expérimental. D'une part, parce qu'il venait pallier les fermetures d'établissements spécialisés et de séjours de vacances adaptés l'été 2020 et, d'autre part, parce qu'il constituait une réponse innovante sur le territoire girondin.

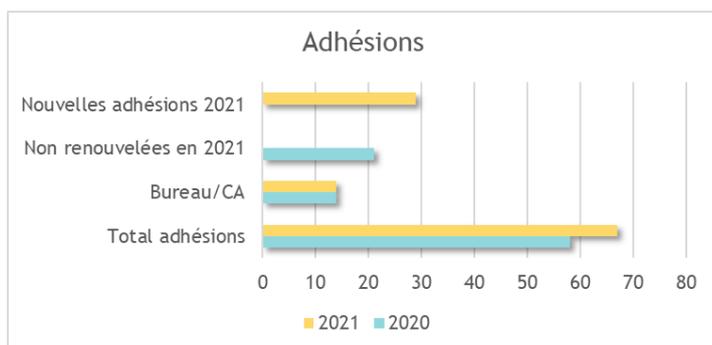
Il est cependant essentiel de souligner que la situation sanitaire n'a fait que mettre en lumière un besoin existant et pour lequel peu ou pas de solutions existent selon les territoires.

Indicateurs d'activités

File active

Depuis juillet 2020, la file active est en constante progression avec un total de 74 familles (dont 3 fratries) ayant bénéficié de temps de répit. D'autres ont pu nous solliciter sans pour autant parvenir à une demande aboutie. Elles sont cependant incluses dans notre mailing list ; le cheminement parental autour de la question du répit est complexe et nécessite parfois du temps dans sa mesure et sa mise en acte.

Sollicitations de professionnels



Si les parents sont nos premiers interlocuteurs, de plus en plus de professionnels nous sollicitent (assistants de service social de secteur, PCPE², travailleurs sociaux d'ESMS³, etc.).

¹ Service d'Aide A Domicile

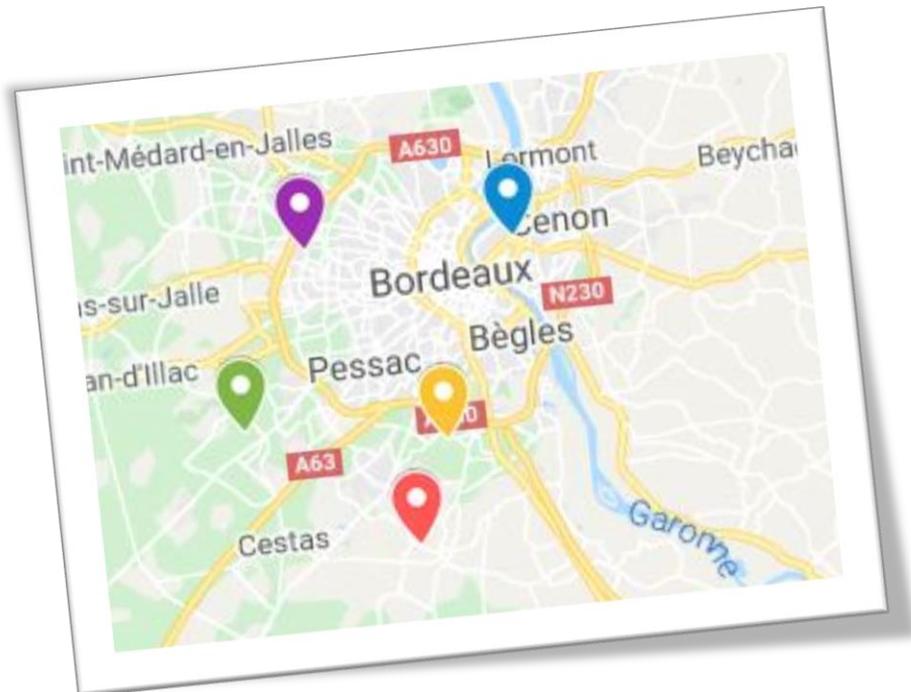
² Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

³ Etablissement et Service Médico-Social

Sites d'accueil

Les 3 sites d'accueil mis à disposition en 2020 se sont enrichis de deux autres propositions, dont l'une située sur la rive droite de Bordeaux. Ainsi, en 2021, les associations gestionnaires d'établissements spécialisés et les mairies, nous ont renouvelé leur confiance. 4 sites sur la rive gauche et 1 site sur la rive droite permettent la diversification des propositions d'accueil au plus près des domiciles. La majorité des lieux d'accueil font partie de la métropole bordelaise :

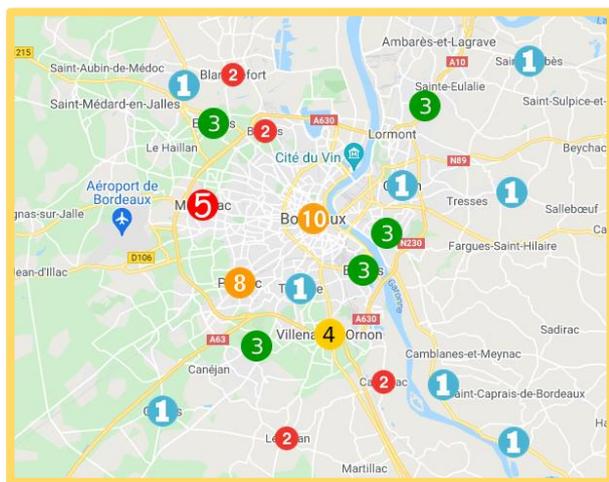
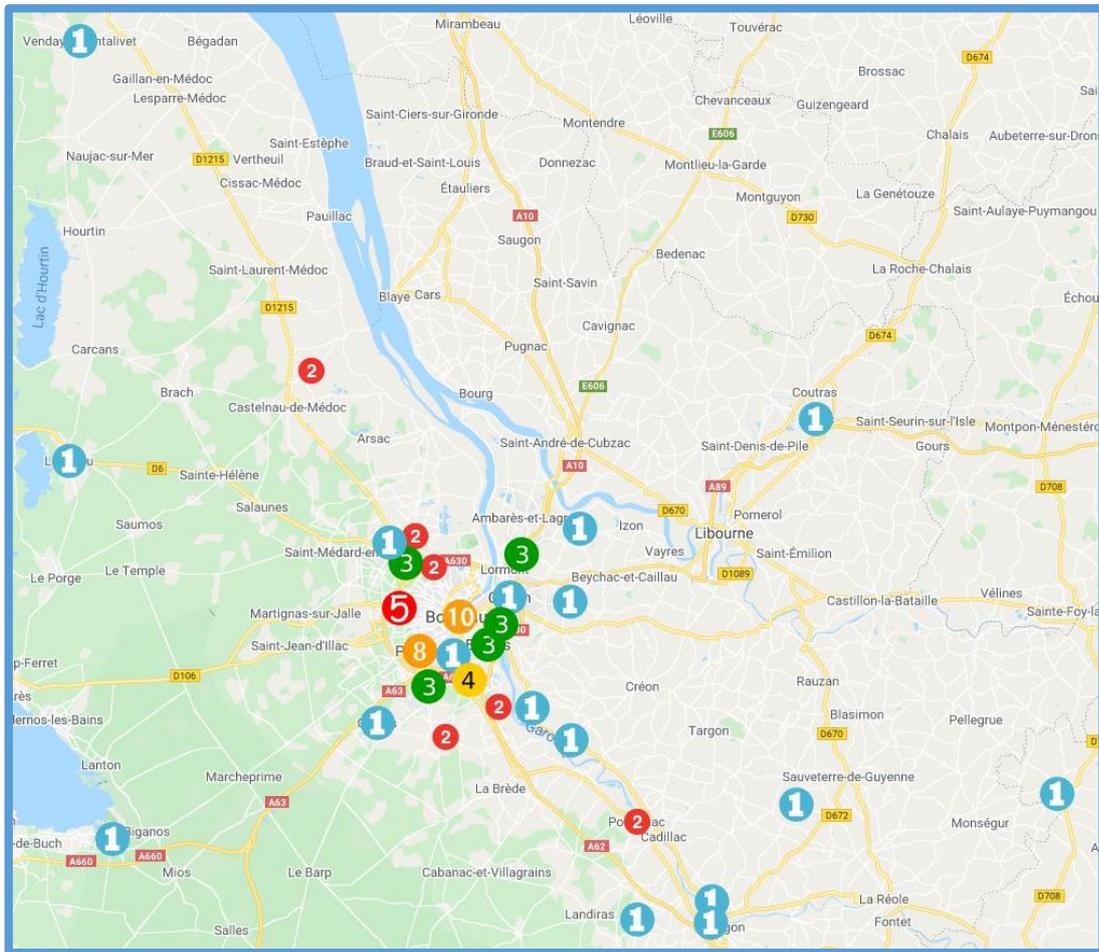
1. **Léognan** : Hôpital de jour l'Oiseau-lyre, ARI
2. **Gradignan** : Villa de l'IME Don Bosco, IDB
3. **Pessac** : IME de l'Alouette, ADAPEI
4. **Mérignac** : Relais des aidants, Mairie et CCAS de Mérignac
5. **Bordeaux** : Ecole primaire Thiers, Mairie de Bordeaux



Les locaux nous sont prêtés gracieusement et font l'objet de la signature d'une convention avec les partenaires. Sur les sites utilisés régulièrement, il nous est possible de stocker du matériel de loisirs et de ménage ce qui facilite, pour les bénévoles, toutes les questions d'intendance.

Cartographie

Nous pouvons observer qu'environ 1/5^{ème} des familles sont domiciliées dans des lieux très éloignés⁴ des sites d'accueil.



Si l'on se focalise sur une vision élargie de la métropole, il est clair que la grande majorité des familles ayant accès à des temps de répit demeure à proximité des lieux d'accueil.

Cependant il est intéressant de pointer que, parfois, ce n'est pas tant la proximité d'un site qui est importante que son agencement. Certains lieux sont plus sécurisés que d'autres et les parents sont sensibles à cette caractéristique.

⁴ Les chiffres sur les cartes correspondent au nombre de familles domiciliées par commune

Bilan en 3 étapes

Janvier à août 2021

10 nouvelles demandes de répit abouties 41 familles ont pu profiter de 306 demi-journées effectives de répit : pour cela 33 jours d'ouverture ont été proposés pour 44 jeunes.

8

Actions de supervision des pratiques professionnelles ont été réalisées par trois éducatrices spécialisées formées à l'accompagnement de personnes avec autisme.

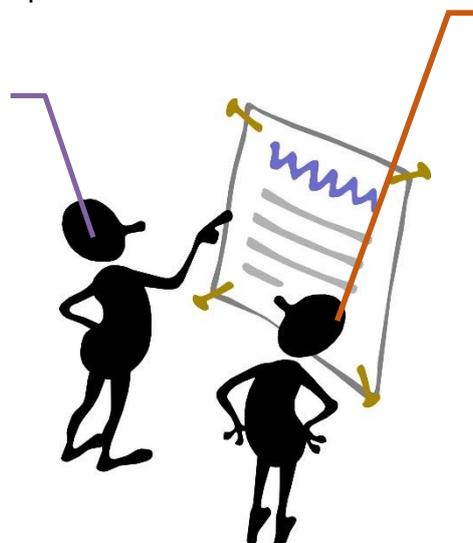
Cela a permis la montée en compétence des intervenants sociaux mis à disposition par le SAAD partenaire, **Amelis Domicile Services à Bordeaux**.

Le binôme de jeunes volontaires en service civique d'**Unis-cité**, a également assuré un soutien sans faille sur les 36 journées d'accueil. Cette expérience citoyenne a conforté leur choix professionnel d'orientation dans le travail social.

Un autre binôme intervient depuis novembre.



Le calendrier de janvier à août 2021 fait apparaître 1205 demandes de demi-journées d'accueil pour 631 demi-journées accordées durant 56 jours d'ouverture (dont 11 samedis dupliqués)



Soit un taux de satisfaction des demandes de 52,37 %.

Focus sur l'été 2021

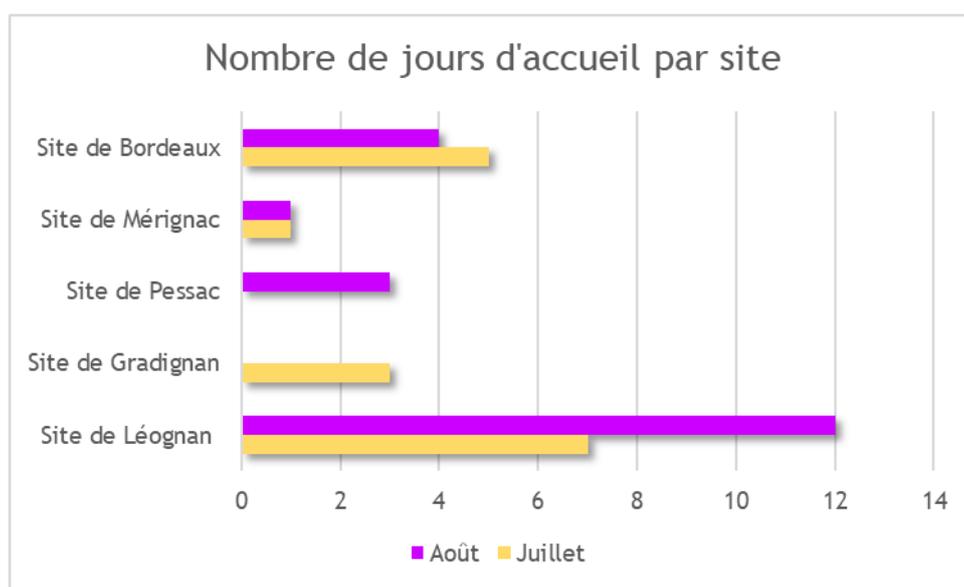
Grâce à nos partenaires, nous avons pu mettre en œuvre deux nouvelles actions indispensables à la poursuite et au développement du dispositif La Calmie :

- ✓ **Le recrutement d'une coordonnatrice à temps plein de mi-juin à fin août.** Elle a assuré les permanences lors des journées d'accueil et a pris en charge l'organisation de l'activité telle que les bénévoles l'ont mise en place. Le lien avec les bénévoles s'est fait très régulièrement afin de soutenir le rôle de cette professionnelle. Son recrutement a été essentiel, la montée en charge des demandes et l'indispensable développement de la Calmie devenant extrêmement chronophage pour les bénévoles.

- ✓ **La duplication du dispositif** : grâce à la Ville de Bordeaux et au soutien du SAAD, nous avons pu démarrer l'expérimentation d'une duplication sur deux lieux d'accueil, tous les samedis depuis le 3 juillet, permettant ainsi l'accueil de 5 jeunes supplémentaires. Ainsi, l'école élémentaire Thiers, sur Bordeaux-Bastide, a pu recevoir des jeunes durant 9 samedis.

La Ville de Bordeaux, en mettant gracieusement à disposition les locaux de l'école élémentaire Thiers, située à Bordeaux-bastide, a permis aux familles domiciliées sur la rive droite de bénéficier d'un lieu d'accueil plus proche de leur domicile.

325 demi-journées d'accueil ont pu être proposées sur les différents sites prêtés au Collectif Handicap sur la période estivale juillet-août. 88 d'entre elles se sont déroulées, sur 9 samedis, au sein de l'école Thiers, soit 27 %.



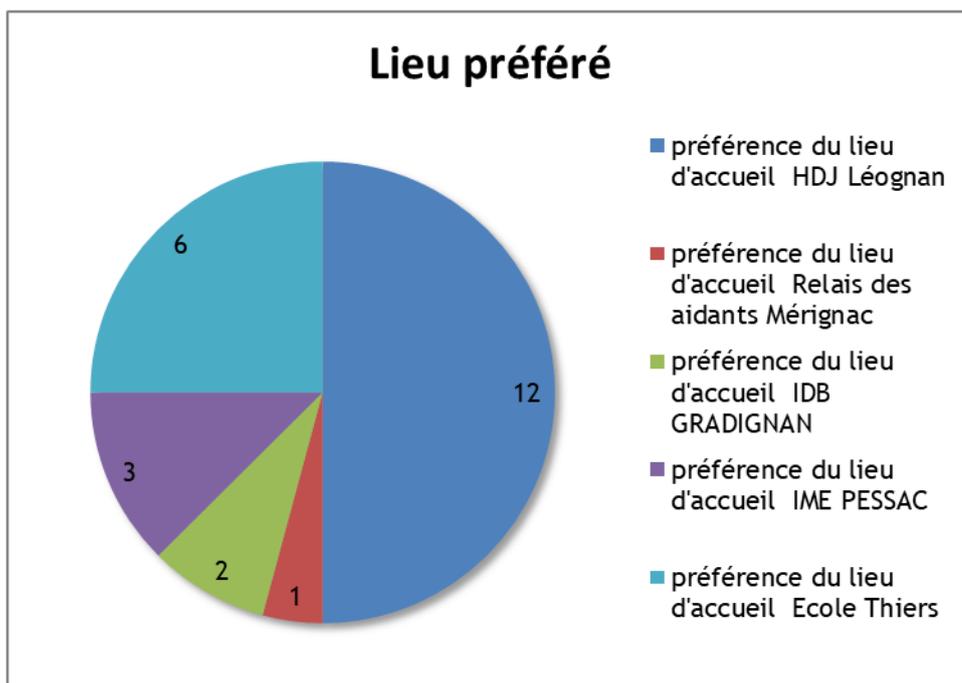
36 jeunes différents ont été accueillis tout au long de l'été.

Le Collectif Handicap! pose pour principe de base le libre choix des familles concernant les dates de répit et les lieux d'accueil, ceux-ci pouvant être choisis, par les familles, selon différents critères :

- ✓ La proximité du domicile,
- ✓ La proximité avec un relais familial ou autre,
- ✓ La facilité d'utilisation des transports en commun,
- ✓ Le caractère sécurisant du lieu,
- ✓ Les possibilités de jeux offertes par le lieu.

Une fois les dates et lieux déterminés par les familles, les bénévoles du Collectif Handicap procèdent à une répartition la plus équitable possible des demandes, en respectant les choix des familles. Sur la base de la bonne connaissance que les équipes ont des enfants depuis un an, nous privilégions parfois certaines dates et certains lieux en fonction de deux aspects :

- ✓ La sécurité et l'effet contenant et apaisant des sites ;
- ✓ Les incompatibilités entre jeunes pouvant provoquer des troubles du comportement intenses.



Septembre à décembre 2021

Les 21 journées d'ouverture (dont 4 dupliquées) ont permis de satisfaire 35,48 % des demandes de demi-journées de répit.

Cette période voit l'arrivée, en novembre, de la nouvelle coordinatrice recrutée à 0.5 ETP. La duplication de journées d'accueil peut reprendre avec son recrutement.

Bilan global

Une enquête, menée début septembre auprès des familles, a permis de pointer certains atouts selon les lieux. Le site de Léognan, ouvert les samedis et 3 jours en semaine en août a recueilli le plus grand nombre de suffrages. La situation géographique de l'école élémentaire Thiers, a été plébiscitée par les familles domiciliées sur la rive droite de Bordeaux.

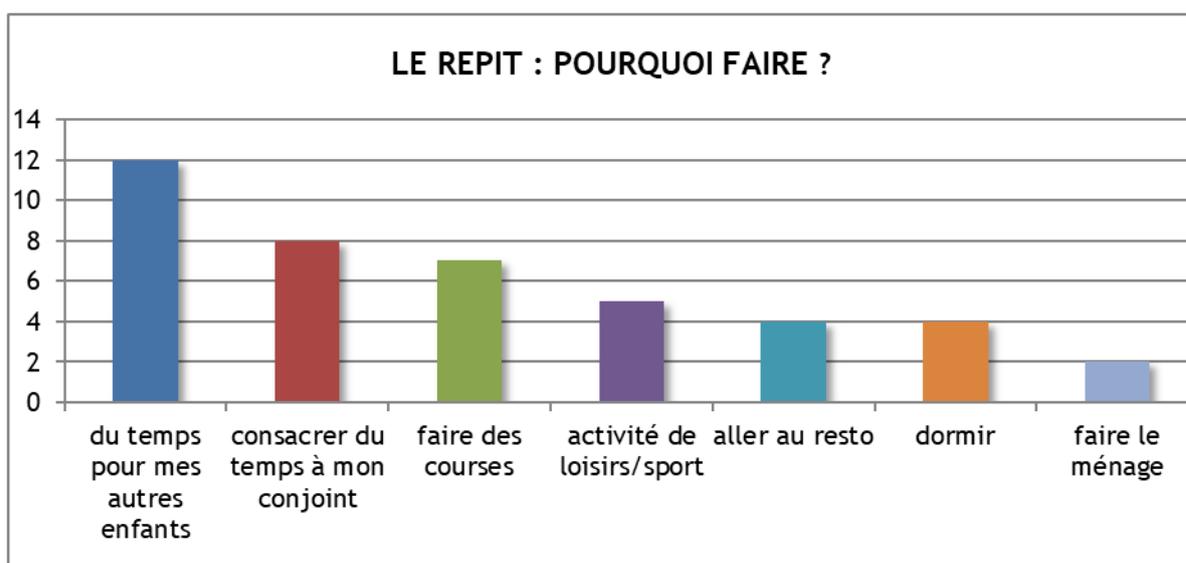
- ✓ Nous avons également cherché à connaître le degré de satisfaction des parents pour le respect de leurs consignes transmises le matin aux intervenants sociaux. 95 % des répondants ont estimé à 5 leur satisfaction (sur une échelle de 1 à 5).
- ✓ 80 % des parents disent avoir toute confiance sur le déroulement et les propositions d'activités offertes aux enfants. Deux suggestions sont faites : proposer du sport et des sorties à l'extérieur. Ce sont des pistes de travail que le Collectif Handicap ! n'est actuellement pas en mesure de mettre en œuvre mais qui restent à étudier.

Ce résultat est à mettre en relation avec la préparation systématique de la journée, accomplie par les intervenants sociaux et la bénévole, le matin avant chaque

accueil, et qui consiste à lire les fiches d'évaluations des enfants inscrits et prévoir les activités adaptées à chacun.

- ✓ Sur le nombre de jours de répit possibles, les parents estiment à 63 % leur satisfaction, cela est certainement dû au doublement de l'offre sur les samedis, par rapport à l'année passée. Ils sont néanmoins 37 % à souhaiter une offre majorée.
- ✓ Enfin, le dernier point de l'évaluation souligne les bienfaits de ce répit, pour les parents eux-mêmes, où l'on peut noter qu'en majorité ce temps est dédié au conjoint et à la fratrie de l'enfant accueilli à la Calmie. Il est également utilisé dans une moindre mesure pour des activités de vie quotidienne et de loisirs. Les fratries pointent le bonheur de pouvoir faire des choses impossibles ou complexes à mettre en œuvre en présence de l'enfant en situation de handicap habituellement (recevoir des copains tout un après-midi), et le fait d'apprécier particulièrement ce temps passé sans celui « *dont on s'occupe toujours* ».

"Ce qui fait le plus de bien à toute la famille c'est de savoir notre enfant en toute sécurité, cela nous retire l'inquiétude permanente que l'on peut avoir; Nous le sentons tellement heureux et tellement en sécurité grâce à la bienveillance des intervenants et des bénévoles que cela a un effet extrêmement bénéfique sur le moral de chaque membre de la famille⁵."



Malgré l'accès à l'école Thiers, peu de familles bordelaises ont sollicité le Collectif Handicap. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

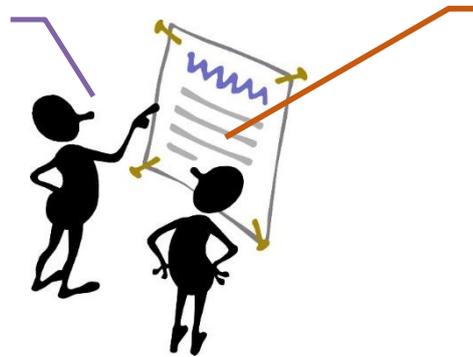
- ✓ Des actions de communication sont conduites depuis un an (médias, réseaux sociaux) mais peut-être pas adressées de manière spécifique aux bordelais.
- ✓ La dissémination des sites d'accueil sur la Métropole et à proximité n'a pas favorisé les demandes.

⁵ Extrait de l'enquête menée auprès des familles en août 2021 sur l'expérimentation de la duplication estivale

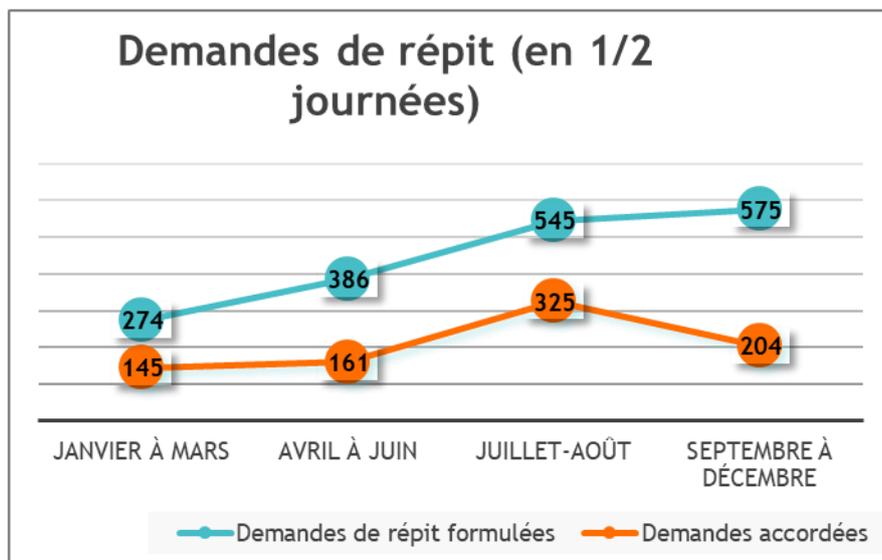
- ✓ Les familles demeurant sur Bordeaux et n'ayant pas finalisé l'inscription sont, nous avons pu l'identifier pour 3 d'entre elles, plutôt en difficulté sociale et, malgré un appui de travailleurs sociaux, ne se sont plus manifestées. Il y a là un point qui nous paraît important à travailler afin que les familles ayant un capital social plus faible ne se trouvent pas exclues d'un répit dont elles ont grandement besoin.
- ✓ Des jeunes n'ont aucune prise en charge spécialisée ou sont en attente d'admission en établissement et l'équilibre familial trouvé ne pourrait pas supporter de changements.
- ✓ Certaines familles ont des difficultés à formuler ou finaliser une demande de répit, la notion d'aidant familial étant complexe à intégrer.

Nombre de demandes de répit

Sur l'année 2021, 1780 demandes de demi-journées de répit ont été enregistrées



Seules 835 demandes de demi-journées (sur une offre de 880) ont pu être satisfaites, soit un taux de satisfaction des demandes de **46,91 %**. Le delta avec les possibilités offertes (880) correspond aux absences non prévues d'enfants pour maladies)

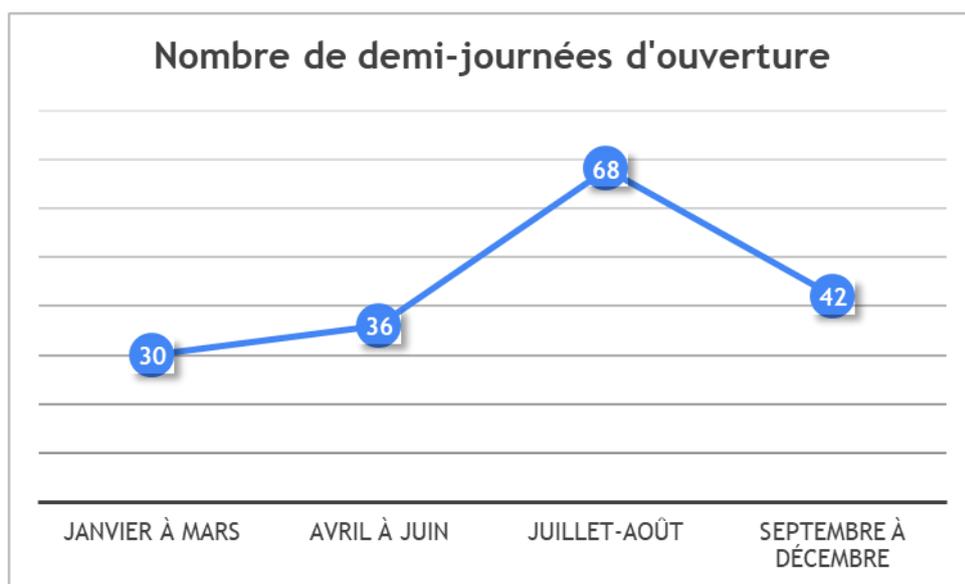


Ceci est à mettre en corrélation avec le tableau ci-dessous du nombre de demi-journées d'ouverture effectives.

Nombre de jours d'ouverture



La Calmie a ouvert **88** jours dont 15 ont été dupliqués soit 176 demi-journées proposées.



Duplication

Depuis le 19 juin, la duplication des sites d'ouverture sur **14** samedis a induit le recrutement, pour le SAAD partenaire, de nouveaux personnels afin de répondre à la demande. Une équipe dédiée a été montée pour la duplication estivale. Pour la seconde, débutant fin novembre, le Collectif Handicap ! a sollicité des étudiants de l'IRTS Nouvelle Aquitaine. 8 ont été recrutées par le SAAD, satisfaisant ainsi les besoins en ressources humaines. Les étudiantes sont réparties avec des intervenants sociaux plus anciens sur le dispositif afin de favoriser la transmission d'un savoir-faire et, surtout, la philosophie de l'association.

Sur l'année 2021, ce ne sont pas moins de **25** personnes qui ont été mises à disposition par le SAAD ; **autant de professionnels qui sont ainsi montés en compétence pour leur interventions à domicile auprès de personnes en situation de handicap.**

A noter qu'une personne a souhaité rejoindre, à titre bénévole, une fois par mois, l'équipe d'encadrants, afin de s'enrichir à un niveau personnel mais également professionnel : assistante maternelle, elle a pour projet d'accueillir des enfants en situation de handicap.

Coordination

Les bénévoles du Collectif Handicap ! l'ont pointé depuis plusieurs mois : la charge de travail inhérente au développement de l'activité requiert un soutien pérenne. La possibilité de dupliquer, cet été, a pu être réalisée uniquement grâce au recrutement, à temps plein, d'une coordinatrice. Présente sur un lieu chaque samedi, tandis qu'une bénévole assurait la permanence sur le second site, elle a été en charge de l'organisation des plannings, de la duplication des outils et matériels adaptés, de la gestion de la boîte mail et est venue en soutien des équipes lors d'absences imprévues d'intervenants sociaux. Assidue à chaque réunion de Bureau, elle a été le lien entre les professionnels, les bénévoles et les familles. Elle a contribué à actualiser les fiches de renseignements des jeunes accueillis. Ceci a conforté le Bureau du Collectif dans sa volonté de pérennisation de ce poste.

L'expérimentation de coordination menée sur l'été se poursuit, depuis début novembre, avec une nouvelle coordinatrice, la précédente ayant suivi d'autres opportunités professionnelles.

Les ressources financières et la volonté de pérenniser ce poste nous ont incitées à la prudence : c'est donc à temps partiel que cette professionnelle vient en soutien aux bénévoles avec un contrat prévu jusqu'à fin juin prochain. Cette nouvelle expérimentation nous donnera la mesure de la charge de travail incombant à la coordinatrice et aux bénévoles. Actuellement, chaque tâche accomplie est recensée et sa durée est évaluée. Ces données viendront en appui d'une demande de pérennisation de ce poste pour lequel un temps plein semble plus qu'indiqué.

Les compétences de cette professionnelle font d'elle une réelle plus-value sur la question de la supervision des pratiques professionnelles puisqu'elle est sur site, directement en prise avec les jeunes et les professionnels sur la durée, forgeant ainsi une montée en compétences de ces derniers beaucoup plus rapide et soutenue.

Bénévolat

Au nombre de 7, et toujours aussi engagées dans l'action, les bénévoles du Collectif Handicap ! se partagent les différentes tâches à réaliser :

- ✓ Permanences sur lieu d'accueil,
- ✓ Liens avec les partenaires,
- ✓ Elaboration et suivi du budget,
- ✓ Elaboration et suivi des demandes de subventions,
- ✓ Participation à des réunions avec les partenaires,
- ✓ Contacts avec les familles,
- ✓ Gestion des dossiers et fiches de présentation,
- ✓ Gestion du planning des inscriptions,
- ✓ Gestion d'une partie de la boîte mail,
- ✓ Veille documentaire,
- ✓ Elaboration et rédaction des différents bilans.

L'arrivée de la coordinatrice a permis de soulager les bénévoles d'une partie de ces missions. Ceci n'est pas anodin, car la montée en charge du dispositif en dépend. En effet, aucune duplication n'est envisageable sans la présence de la coordinatrice. Cette dernière est également présente aux réunions mensuelles du Bureau.

Partenariats

Fonctionnels

Sites d'accueil



Nous l'avons dit plus haut, l'augmentation des sites d'accueil a permis de répondre plus précisément à des besoins de proximité. Nos 5 partenaires 2021 ont montré beaucoup de réactivité et d'intérêt pour notre dispositif :

- ✓ L'Association pour la Réadaptation et l'Intégration,
- ✓ L'Institut Don Bosco,
- ✓ La Mairie et le CCAS de Mérignac,
- ✓ L'ADAPEI,
- ✓ La Mairie de Bordeaux.

Encadrement

Le SAAD **Amelis Domicile Services**⁶ est notre partenaire de la première heure. La mise à disposition de 4 intervenants sociaux, chaque journée d'accueil, n'a pas toujours été simple à réaliser, notamment au regard des difficultés de recrutement rencontrées par tous les SAAD. L'apport d'étudiantes de l'IRTS NA⁷ a représenté une main d'œuvre nous permettant de poursuivre l'expérimentation de la duplication.

Nous devons également souligner le partenariat fort avec l'association **Unis-Cité**⁸ : nous entamons notre seconde période d'accueil d'un binôme de jeunes volontaires en service civique. Cette expérience de quelques mois au sein de La Calmie, leur permet de confirmer un choix d'orientation professionnelle. Le binôme est présent chaque journée d'accueil et est un véritable soutien.

Financiers



Dès le démarrage de l'expérimentation en 2020, le Collectif Handicap ! a pu compter sur le soutien de partenaires financiers concernés par les politiques publiques d'aide aux aidants. Ils nous ont renouvelé leur aide pour 2021 :

- ✓ Le Conseil Départemental,
- ✓ La CAF,
- ✓ L'AG2r,
- ✓ Malakoff Humanis,
- ✓ Fondations Régionale et Nationale de Crédit Agricole,
- ✓ La MSA.

⁶ <https://www.amelis-services.com/>

⁷ Institut Régional du Travail Social Nouvelle Aquitaine

⁸ <https://www.uniscite.fr/>

Cette année, nous avons été contactées par le **Rotary Club satellite des Portes du Médoc** : la présentation du dispositif de répit La Calmie les a convaincus de nous soutenir. 2022 verra l'aboutissement des actions menées à notre profit. Les duplications de journées d'accueil engendrant la nécessité de se doter de matériel supplémentaire, les dons récoltés serviront à acheter des outils adaptés pour l'accueil des jeunes, notamment dans les domaines sensoriels et ludiques.

Accompagnement

Nous l'avons pointé plus haut, des professionnels nous sollicitent également : ayant identifié le besoin de répit des familles, ils les mettent soit directement en contact avec nous ou bien les soutiennent pour établir et suivre les demandes de répit.

Un partenariat plus spécifique est à l'œuvre avec la plateforme Récréamix 33 : nos liens sont dans une forme de réciprocité au bénéfice des familles et des jeunes. Récréamix est en mesure de repérer les besoins de répit des parents et de leur proposer de s'adresser au Collectif Handicap ! De la même manière, lorsque nous identifions des jeunes pour qui une inclusion en centre de loisirs peut être concrétisée, nous évoquons cette possibilité avec la famille et l'orientons vers Récréamix 33 pour un accès du jeune à des dispositifs de droit commun.

Perspectives

Le rapport d'activité 2020 faisait état de perspectives de consolidation et de développement. Nous avons pu en réaliser quelques-unes notamment celles concernant le recrutement d'une coordinatrice, la duplication des journées d'accueil et le développement de partenariats fonctionnels.

D'autres sont encore en gestation et incontournables pour la suite :

- 1- **La consolidation de l'activité par un financement pérenne** : la réponse à des appels à projets annuels obère la nécessaire vision à long terme du développement du dispositif. Cela entrave également la stabilité du poste de coordinatrice et l'augmentation de son temps de travail. Un financement pluriannuel est incontournable pour la modélisation du dispositif à l'échelle départementale en appui sur des dynamiques locales déjà à l'œuvre.
- 2- **L'engagement dans un partenariat avec la MDPH** : pour l'orientation de familles ayant besoin de répit et, éventuellement, travailler sur des possibilités de mutualisation de PCH en vue de rendre opérationnel le droit de droit des familles au répit.
- 3- **La création d'un pôle ressources répit départemental** : afin d'harmoniser les politiques publiques en faveur des aidants familiaux sur le territoire girondin en s'appuyant sur les ressources locales existantes.
- 4- **Le développement d'un partenariat avec les communes** : en permettant à leur personnel de se former à l'accompagnement de jeunes en situation de handicap, aux côtés des professionnels des SAAD, dans une participation active à l'accueil des enfants et des jeunes.
- 5- **Une meilleure identification du dispositif par les familles bordelaises** : en lien avec la Ville de Bordeaux.
- 6- **La proposition de ce dispositif à l'Aide Sociale à l'Enfance** : afin que les assistants familiaux/familles d'accueil en charge de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en situation de handicap puissent aussi bénéficier du répit offert par La Calmie.

Annexes

On parle de nous!

AFP du 19/02/2021

Covid-19: les initiatives locales de solidarité fleurissent

- - 19 février 2021 08:18
- - AFP (David ARRODE)
- **santé épidémie virus social handicapés seniors culture**

Proposer un temps de répit aux parents d'enfants handicapés, amener le spectacle dans des communes rurales, mettre en relation des personnes âgées et des conducteurs pour conserver une mobilité... La pandémie a révélé une "aspiration aux solidarités locales".

Une note de la Fondation Jean-Jaurès publiée début février met à l'honneur l'initiative "Solutions solidaires", lancée depuis 2018 par des collectivités départementales et qui s'est révélée être "un outil en phase avec les perceptions, les débats et les attentes nés durant la pandémie", écrit Nicolas Bouillant, président de l'Observatoire des expérimentations et de l'innovation locales au sein de la fondation. Revue de détail de quelques initiatives:

- "La Calmie" pour les parents d'enfant handicapés

Dans la métropole bordelaise, le programme La Calmie propose depuis juillet 2020 une solution de répit pour les familles d'enfants et de jeunes en situation de handicap. Les enfants, âgés de 3 à 18 ans, sont accueillis tous les samedis ainsi que trois jours par semaine pendant les vacances dans un lieu encadré par des professionnels.

"La crise sanitaire a été un accélérateur pour proposer une solution de répit hors du domicile familial pour les parents" qui se sont retrouvés lors du confinement avec des établissements d'accueil fermés, raconte Sylvie Meunier, présidente du Collectif Handicap de Gironde.

"Une structure comme celle qui est proposée ici manquait terriblement", confie un parent sur le site de l'association. "Le handicap et la maladie ne prennent malheureusement pas de vacances, nous aurons encore régulièrement besoin de recharger les batteries." 38 familles (51 enfants) ont pu profiter du dispositif "coconstruit avec elles", insiste Sylvie Meunier.

BORDEAUX

La Calmie offre du répit aux parents d'enfants handicapés

Depuis juillet 2020, ce service propose d'accueillir des enfants pour soulager leurs parents

Valentin Molnard
gronde@sudouest.fr

Il accueille les enfants, mais pense avant tout aux parents. Voilà le principe du programme La Calmie, créé en juillet dernier par le collectif Handicap 1 à Bordeaux. Une fois par semaine (le samedi) et plusieurs jours pendant les vacances scolaires, des auxiliaires de vie encadrent des jeunes de 3 à 20 ans souffrant d'un handicap. La particularité de ce service : il se fait hors domicile, et par petit groupe de cinq, pour offrir un vrai temps de répit aux parents.

« Nous ne venons pas en substitution d'un travail médical, mais nous essayons de permettre aux parents de souffler, d'avoir un peu de temps pour eux », explique Sylvie Meunier, présidente du collectif. Ancienne directrice de l'hôpital de jour pour enfants L'Oiseau-Lyre, elle a constaté pendant des années les difficultés que pouvaient avoir ces parents lorsque s'occupait d'un enfant handicapé devenait un job à temps plein. Alors Sylvie Meunier et

d'autres bénévoles et professionnels de santé se sont réunis en 2017 pour répondre à cette problématique.

Réponse au confinement

Après de multiples enquêtes et témoignages collectés, le groupe décide de sauter le pas l'été dernier, à la suite du premier confinement. « Certains parents avaient vu comment s'était passé le début de la crise sanitaire, et avaient peur de comment pourrait se dérouler l'été sans aide. Il fallait les soutenir. » La Calmie naît alors, et connaît immédiatement un grand succès auprès des enfants, mais aussi et surtout des parents, comme chez Nathalie.

« Ça n'a pas été facile de laisser ma fille le premier jour, explique la mère de Manon, atteinte d'une anomalie génétique très rare appelée la maladie du cri du chat. Mais l'accueil a été super et Manon est toujours ravie d'y revenir. » « C'est important que les parents puissent laisser leurs enfants sur la journée, mais qu'ils se délaissent aussi de la charge mentale en étant certains qu'il n'y aura aucun problème »,



Sylvie Meunier est présidente du collectif Handicap 1. PHOTO VM.

ajoute Sylvie Meunier. Depuis qu'elle a découvert La Calmie en septembre, Nathalie a en effet pu profiter de huit journées pour elle. « Quand ils doivent s'occuper toute la journée de leur enfant, dit-elle, les parents peuvent se retrouver isolés à leur tour, ou même faire un burn-out ! » Alors pendant que leurs enfants jouent, font de la pein-

ture ou même tout simplement la sieste, leurs mères et pères ont leur journée de 9 heures à 17 heures.

Victime de son succès, le programme aide chaque semaine plus de familles. Elles étaient 38 au lancement pendant l'été, déjà 46 fin décembre, et dix de plus devraient encore bientôt en profiter. Résultat, difficile de trouver

une place pour tout le monde. « C'est le seul petit souci, il n'y a que cinq enfants qui peuvent être gardés chaque semaine », explique Nathalie. Mais cela n'est peut-être pas amené à durer. Le programme devrait pouvoir être dupliqué sur certaines dates d'ici la fin de l'année. Et si le test s'avère concluant, cela pourrait devenir plus récurrent.



Solutions solidaires : initiative
«Une mère m’a dit que cela faisait dix ans qu’elle n’avait pas fait de sieste»

Le handicap au quotidien-dossier

Solutions solidaires

La Calmie est un dispositif d’accueil pour les enfants handicapés qui permet aux parents, quelques heures par semaine, de souffler, sortir ou s’occuper des fratries.



Pour les enfants qui ne sont qu’à domicile, les journées d’accueil représentent leur seul espace de socialisation, c’est donc le seul moment où les parents peuvent se reposer. (Maskot/Getty Images/Maskot)

par Didier Arnaud

publié le 15 novembre 2021 à 17h43

(mis à jour le 16 novembre 2021 à 10h37)

Sylvie Meunier, 57 ans, est éducatrice spécialisée. Elle a obtenu un master de sciences humaines et sociales, a dirigé un hôpital de jour pour enfants avec troubles du neurodéveloppement. Elle est actuellement directrice de service médico-social.

«On est une association depuis le 2 mars 2020. On avait rassemblé des familles d’enfants handicapés et des adolescents, en mettant ensemble des associations. La question du répit s’était beaucoup posée. Le répit, c’est quand on peut se dégager des tâches quotidiennes qui prennent tout le temps et permettent de faire des choses pour soi. Il y a des enjeux de santé publique dans cette notion. Cela absorbe toute l’attention du parent. Il faut que la personne en situation de handicap soit accompagnée par d’autres dispositifs. Se pose le problème de [la charge mentale qui pèse sur les parents](#).

«Notre collectif est basé sur la coconstruction parents/professionnels. Des solutions de répit hors domicile n’existaient pas. Le projet La Calmie, en Gironde, est un dispositif de repos hors domicile les samedis et trois jours en semaine sur les vacances scolaires. On accueille les jeunes

par groupes de cinq sur des lieux différents. On se fait prêter des locaux par des associations et des communes. Le personnel est mis à disposition par un service d'aide à domicile. On a actuellement une file active de 80 familles. Quatre intervenants du service d'aide à domicile sont présents lors de chaque journée d'accueil.

«Les premiers retours sont très positifs. Grâce au répit, une maman a dit que cela faisait dix ans qu'elle n'avait pas fait de sieste. D'autres font leurs courses, des activités culturelles ou de loisir ou bien passent du temps avec la fratrie. Les parents sont en hypervigilance permanente. Les frères et sœurs sont souvent les grands oubliés.

«Je réfléchis avec les personnes concernées. Cela consiste surtout à aider la famille à gagner un pouvoir d'agir, lui donner tous les outils pour affronter les manques, qu'il s'agisse des places en établissement, de l'absence d'accompagnement, de l'aide pour les démarches administratives. L'objectif est d'alléger les difficultés du quotidien. On essaie d'orienter les gens vers les bonnes personnes. Et éviter le renoncement. Il y a en effet des familles qui peuvent parfois nous dire : *“On voudrait ne plus prendre part à l'accompagnement de nos enfants...”*

«Il faudrait pérenniser le dispositif financièrement. On fait des demandes de subventions, des appels à projets... Cela nous prend du temps. On court après les financements. Les prestations compensatoires du handicap devraient prendre en compte cette question. [On voudrait que la question du répit soit prise en compte.](#)

«Il y a des solutions de répit dans d'autres départements. Il n'y a pas de modèle unique. Chacun trouve ses solutions. On est dans une société qui s'oriente de plus en plus vers l'aide à domicile, donc la question du répit se pose d'autant dans cette perspective. Pour les enfants qui ne sont qu'à domicile, les journées d'accueil représentent leur seul espace de socialisation, et c'est le seul moment où les parents peuvent se reposer.»

Nos partenaires



AG2R LA MONDIALE



MOBALIB
L'EXPERT DU HANDICAP

